



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 17 février 2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>25</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Date de la convocation : .....11/02/2010  
Date d'affichage convocation : .....11/02/2010

**N°2010-02-22**

**Solidarité pour Haïti**

L'an deux mille dix et le dix sept février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. André MORRA pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Dominique DIAS

**Absents excusés :** Mmes et MM. Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Jacques ROSIER-DUFOND

Monsieur Léopold ROSSO, Président expose :

Le Conseil Communautaire, sensible au drame qui touche Haïti, suite au tremblement de terre survenu le 12 janvier dernier, a émis la volonté d'apporter une aide financière à la population, d'un montant de 500 €, au travers de la Fondation de France qui se charge de redistribuer les dons perçus auprès d'organisations locales avec lesquelles elle travaille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € (cinq cents euros) à « La Fondation de France – Solidarité Haïti », pour les raisons ci-dessus évoquées.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 18/02/2010  
Le Président,  
Léopold ROSSO**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 février 2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>25</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Date de la convocation : .....11/02/2010

Date d'affichage convocation : .....11/02/2010

**N°2010-02-23**

### Avenant aux conditions particulières de location longue durée avec DIAC LOCATION

L'an deux mille dix et le dix sept février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. André MORRA pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Dominique DIAS

**Absents excusés** : Mmes et MM. Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Jacques ROSIER-DUFOND

Monsieur Léopold ROSSO, Président, évoque la délibération n° 2006-03-29-22 du 29 mars 2006, par laquelle le Conseil Communautaire a conclu, avec DIAC LOCATION, un contrat de location longue durée, pour un véhicule RENAULT CLIO, immatriculé 8027 ZF 30, dont l'échéance est fixée au 12 juin 2011.

Le contrat prévoit un kilométrage de 50 000 km, aujourd'hui atteint, alors que le véhicule est loué jusqu'en juin 2011. Il convient donc d'ajuster ce kilométrage et de le fixer à 70 000 km pour la durée restante du contrat.

Il est proposé, pour cela, d'adopter un avenant n° 1 aux conditions particulières de location longue durée, augmentant le kilométrage du véhicule.

Le loyer mensuel est fixé, pour 70 000 km, à 176.50 € TTC jusqu'à la fin du contrat. De plus, conformément à la modification des conditions particulières, il convient de verser un solde correctif d'un montant de 612.93 € TTC, correspondant à une régularisation depuis le début du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter l'avenant n° 1 aux conditions particulières de location longue durée à conclure avec DIAC LOCATION, pour les raisons ci-dessus évoquées et dont un exemplaire est joint à la présente
- De verser un loyer mensuel de 176.50 € TTC jusqu'à la fin du contrat
- De verser un solde correctif d'un montant de 612.93 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme**  
**Fait à Aigues-Mortes, le 18/02/2010**  
**Le Président,**  
**Léopold ROSSO**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 février 2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>25</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Date de la convocation : .....11/02/2010  
Date d'affichage convocation : .....11/02/2010

**N°2010-02-24**

**Marché de prestations de services :  
collecte des ordures ménagères et  
assimilés, des recyclables secs et des  
encombrants**

L'an deux mille dix et le dix sept février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. André MORRA pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Dominique DIAS

**Absents excusés :** Mmes et MM. Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Jacques ROSIER-DUFOND

Monsieur Léopold ROSSO, Président, évoque la nécessité de conclure un contrat pour la collecte des ordures ménagères et assimilés, des recyclables secs et des encombrants sur le territoire.

Pour cela, un marché a été élaboré, composé d'une tranche fixe, de tranches conditionnelles et comportant 5 options.

Un appel public à la concurrence a été lancé le 12/11/2009, avec rectificatif de publicité le 18/11/2009, suivant une procédure négociée en application des articles 35-I-1°, 65 et 66 du Code des Marchés Publics.

Quatre candidatures ont été déposées avant la date limite fixée au 14/12/2009. Lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 15/12/2009, les quatre candidats ont été invités à remettre une offre.

Trois offres ont été remises, avant la date limite fixée au 15/01/2010, répondant globalement aux critères de sélection. Suite à cela, la procédure de négociation s'est engagée avec chacun.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 17/02/2010, vu le rapport d'analyse de la commission de négociation, a attribué ce marché à l'entreprise ROCHEBLAVE ENVIRONNEMENT sise à La Grande-Motte - 34280.

Le marché est conclu pour une durée de 86 mois, comprenant une durée de préparation de 2 mois et une durée d'exécution de 84 mois fixée du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2017.

Le coût de la prestation, tranche ferme et tranches conditionnelles, s'élève, sur 84 mois, à la somme de 10 629 694.52 € HT (dix millions six cent vingt neuf mille six cent quatre vingt quatorze euros cinquante deux cents hors taxes) soit 11 214 327.72 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres a également retenu les options suivantes :

- Option 1 : collecte séparative et évacuation des déchets verts pour un coût, sur 84 mois de 127 968.58 € HT soit 135 006.84 € TTC.
- Option 2 : équipement du matériel roulant de collecte des ordures ménagères et de collecte sélective d'une pesée embarquée, pour un coût de 84 mois de 114 994.25 € HT soit 121 318.93 € TTC.
- Option 3 : Equipement du matériel roulant de collecte des ordures ménagères et de collecte sélective d'un dispositif de lecture de l'identité des bacs et transmission de données à la Communauté de Communes, pour un coût sur 84 mois, de 83 720.00 € HT soit 88 324.60 € TTC.

Le Conseil Communautaire  
Où l'exposé de Monsieur le Président

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 février 2010.

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché pour la collecte des ordures ménagères et assimilés, des recyclables secs et des encombrants sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue à l'entreprise ROCHEBLAVE ENVIRONNEMENT sise à La Grande-Motte – 34280, dans les conditions ci-dessus énoncées
- De retenir la solution de base (tranche ferme + tranches conditionnelles), l'option 1, l'option 2 et l'option 3, pour les montants ci-dessus énoncés.
- De conclure le contrat pour une durée de 86 mois, comprenant une durée de préparation de 2 mois et une durée d'exécution de 84 mois fixée du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2017.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme**  
**Fait à Aigues-Mortes, le 18/02/2010**  
**Le Président,**  
**Léopold ROSSO**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 février 2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

Date de la convocation : .....11/02/2010

Date d'affichage convocation : .....11/02/2010

**N°2010-02-25**

### Tarif des surtaxes eau potable et Assainissement pour 2010

L'an deux mille dix et le dix sept février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. André MORRA pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUD pour M. Léopold ROSSO - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Dominique DIAS

**Absents excusés :** Mmes et MM. Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Jacques ROSIER-DUFOND

### Retire et remplace la délibération n°2010-01-07 du 20 janvier 2010

Monsieur Jean-Paul CUBILIER, Vice-Président, évoque l'article L2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les services publics d'eau et d'assainissement soient financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial ainsi que la délibération n° 2010-01-07 du 20 janvier 2010 relative à la fixation des tarifs pour 2010.

Comme chaque année, l'Assemblée est tenue de voter, le montant des surtaxes perçues par le fermier sur les factures d'eau potable et d'assainissement. Ces surtaxes constituent la ressource principale des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement et doivent permettre leur équilibre.

Afin de répondre aux besoins de travaux programmés en assainissement, il propose de retirer la délibération susvisée et de fixer le montant des surtaxes eau potable et assainissement, pour 2010, de la façon suivante :

EAU POTABLE	Tarif unitaire 2010
Part fixe	9.00 €
Tranche 1 de 0 à 80 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.02 €
Tranche 2 de 81 à 200 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.20 €
Tranche 3 > 200 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.26 €
ASSAINISSEMENT	Tarif unitaire 2010
Part fixe	25.00 €
Tranche 1 de 0 à 80 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.06 €
Tranche 2 de 81 à 200 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.50 €
Tranche 3 > 200 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De retirer la délibération n° 2010-01-07 du 20 janvier 2010, déposée en Préfecture du Gard le 27 janvier 2010
- De fixer le tarif des surtaxes eau potable et assainissement pour 2010, perçues par le fermier, comme indiqué dans le tableau ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 18/02/2010

Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le :**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 février 2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>25</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Date de la convocation : .....11/02/2010  
Date d'affichage convocation : .....11/02/2010

**N°2010-02-26**

### Alimentation en eau potable : Etudes sur les Pollutions diffuses et ponctuelles

L'an deux mille dix et le dix sept février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. André MORRA pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Dominique DIAS

**Absents excusés** : Mmes et MM. Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Jacques ROSIER-DUFOND

Monsieur Jean-Paul CUBILIER, Vice-Président, rappelle que la Communauté de Communes Terre de Camargue mène, actuellement, une étude, sur les pollutions diffuses et ponctuelles pouvant affecter le captage d'Aimargues, dont les conclusions devraient aboutir à un plan d'actions pour améliorer la qualité de l'eau de manière durable.

Le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières, associé à cette étude, a décidé, en 2009, d'apporter son aide aux communes pour la mise en place et l'animation, sur le terrain, des programmes de mesures tels qu'ils auront été définis dans le cadre des études diagnostics.

Dans ce cadre, le bureau d'études chargé du dossier, a reçu pour mission d'élaborer ce programme de mesures, en concertation avec les agriculteurs et en accord avec le comité de pilotage.

Le Syndicat prévoit, pour cela, de conclure une convention avec la Chambre d'Agriculture pour la mise à disposition d'un technicien, au sein de sa structure, chargé d'animer, localement, ces programmes de mesures sur l'ensemble des cinq communes, dont le captage est prioritaire.

La dépense, prise en charge par le Syndicat, devrait bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau et sera supportée par l'ensemble des membres au titre de la solidarité syndicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De solliciter le Syndicat des Nappes Vistrenque et Costières, pour mettre en œuvre, par le biais d'un technicien agricole, l'animation et le suivi du programme d'actions qui résultera de l'Etude lancée conjointement par la Communauté de Communes et la Commune d'Aimargues, comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme**  
**Fait à Aigues-Mortes, le 18/02/2010**  
**Le Président,**  
**Léopold ROSSO**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 février 2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>25</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Date de la convocation : .....11/02/2010  
Date d'affichage convocation : .....11/02/2010

**N°2010-02-27**

**Fixation du tarif 2010 pour  
l'occupation domaine public pour  
base location canoë kayak**

L'an deux mille dix et le dix sept février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. André MORRA pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Dominique DIAS

**Absents excusés :** Mmes et MM. Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Jacques ROSIER-DUFOND

### Retire et remplace la délibération n° 2010-01-06 du 20 janvier 2010

Monsieur Jean SPALMA, Vice-Président, évoque la délibération n° 2008-02-29 du 27 février 2008, par laquelle le Conseil Communautaire a accepté de conclure une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, pour l'installation et l'exploitation d'une base de location de canoë kayak sur le port du Grau du Roi, avec la Société MAURIN sise à Aigues-Mortes 30220.

La mise à disposition concerne un espace à flot pour l'installation d'un ponton flottant, une surface maximale de 10 m<sup>2</sup> située en amont du Pont Levant du Grau du Roi ainsi qu'un espace sur le quai d'une surface de 10 m<sup>2</sup>, destiné à la mise en place de l'accueil des loueurs de la base.

La convention a été conclue pour une période de 6 mois (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2008) et renouvelable pendant deux années après la première période, pour une même durée de location.

Il propose de fixer le montant de la redevance forfaitaire 2010 pour cette occupation temporaire du domaine public, pour la dernière période de renouvellement de la convention, à savoir du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 30 septembre 2010, à la somme de 2 500 € net.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De retirer la délibération n° 2010-01-06 du 20 janvier 2010, déposée en Préfecture du Gard le 27 janvier 2010, une erreur s'étant glissée lors de sa rédaction.
- De fixer à 2 500 € net, le montant de la redevance forfaitaire pour l'occupation temporaire du domaine public, pour l'installation et l'exploitation d'une base de location de canoë kayak sur le port du Grau du Roi, pour la dernière période de reconduction, à savoir du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2010, dans le cadre de la convention liant la Communauté de Communes à la société MAURIN, comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 18/02/2010  
Le Président,  
Léopold ROSSO**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 17 février 2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>25</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Date de la convocation : .....11/02/2010  
Date d'affichage convocation : .....11/02/2010

**N°2010-02-28**

**Tarif 2010  
pour les appontements sur les  
Ports Maritimes de Plaisance  
de la Communauté de Communes  
Terre de Camargue**

L'an deux mille dix et le dix sept février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. André MORRA pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Dominique DIAS

**Absents excusés :** Mmes et MM. Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Jacques ROSIER-DUFOND

#### Retire et remplace la délibération n° 2010-01-05 du 20 janvier 2010

Monsieur Jean SPALMA, Vice-Président, rappelle que le Conseil Communautaire est tenu de fixer chaque année, le tarif des appontements sur les ports maritimes de plaisance de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation et approbation de façon unanime du Conseil Portuaire, le Conseil Communautaire a fixé, par délibération n° 2010-01-05 du 20 janvier 2010, ces tarifs, pour les 8 catégories. Cependant, afin d'opérer une gestion maximale des emplacements loués sur les ports, il convient de fixer un tarif longue durée (6 mois) uniquement pour les bateaux de plus de 9.50 m, à compter de la catégorie 4. Il propose de fixer le tarif 2010 de la façon suivante :

#### Tarif annuel 2010 TTC

Catégorie	1	2	3	4	5	6	7	8
Dimensions bateau (en mètres)	de 0 à 6,49	De 6.50 à 7.99	de 8 à 9.49	de 9.50 à 10.99	de 11 à 12.99	de 13 à 14.99	de 15 à 17.99	18 et +
Année	989,92 €	1 229,10 €	1 544,51 €	1 852,01 €	2 243,29 €	2 742,19 €	3 288,35 €	4 361,80 €

#### Tarif escales 2010 TTC

Catégorie		1	2	3	4	5	6	7	8
Dimensions bateau (en mètres)		de 0 à 6,49	de 6.50 à 7.99	de 8 à 9.49	de 9.50 à 10.99	de 11 à 12.99	de 13 à 14.99	de 15 à 17.99	18 et +
Escale journalière	sans eau et sans électricité	16.50 €	16.50 €	16.50 €	16.50 €	23.50 €	23.50 €	23.50 €	23.50 €
	avec eau et électricité	25.50 €	25.50 €	25.50 €	25.50 €	37.00 €	37.00 €	37.00 €	37.00 €
Escale à la semaine		57.00 €	67.00 €	82.00 €	98.00 €	124.00 €	155.00 €	191.00 €	291.00 €
Escale au mois		199.00 €	233.00 €	288.00 €	343.00 €	433.00 €	541.00 €	667.00 €	865.00 €
Escale de longue durée (6 mois)					1 234.68 €	1 495.52 €	1 828.13 €	2 176.49 €	2 907.88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De retirer la délibération n° 2010-01-05 du 20 janvier 2010 déposée en Préfecture du Gard le 27 janvier 2010
- De fixer les tarifs 2010 comme détaillé dans les tableaux ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 18/02/2010**

**Le Président,  
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informé qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le :**





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 février 2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>25</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Date de la convocation : .....11/02/2010  
Date d'affichage convocation : .....11/02/2010

### N°2010-02-29

**Base nautique du Grau du Roi :  
Réalisation d'un espace d'accueil,  
d'un bureau et de toilettes accessibles  
aux personnes à mobilité réduite –  
demandes de subventions**

L'an deux mille dix et le dix sept février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. André MORRA pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Dominique DIAS

**Absents excusés** : Mmes et MM. Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Jacques ROSIER-DUFOND

Monsieur Santiago CONDE, Vice-Président, informe que la Communauté de Communes Terre de Camargue projette d'inscrire dans son plan pluriannuel d'investissement (PPI), pour 2010, des travaux d'agrandissement de la base nautique du Grau du Roi et plus particulièrement, la réalisation d'un espace d'accueil, d'un bureau et de sanitaires, d'une surface de 90 m<sup>2</sup>, pour optimiser la capacité d'accueil du site et permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux installations.

Ce projet nécessite divers travaux, et le marché sera divisé en deux tranches, à savoir :

- Une tranche fixe d'un montant estimatif de 288 000 € HT correspondant aux travaux suivants :
  - Création d'un bâtiment composé d'un accueil, d'un bureau et de toilettes
  - Mise en place de rampes et création d'un accès au ponton flottant pour faciliter l'embarquement des personnes à mobilité réduite
  - Création d'un réseau permettant l'évacuation des eaux de pluie de la parcelle et du bâtiment afin d'éviter l'affouillement des berges.
- Une tranche conditionnelle, d'un montant estimatif de 150 000 € HT, correspondant à la mise en place d'une dalle en béton de 300 m<sup>2</sup> devant le hangar et d'un revêtement de sol au niveau du stockage des bateaux

Dans le cadre de ce projet, il propose au Conseil Communautaire, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes subventions auprès des différents organismes financeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De solliciter, pour ce projet, toutes les subventions auprès des différents organismes financeurs
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 18/02/2010  
Le Président,  
Léopold ROSSO**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 février 2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>25</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Date de la convocation : ..... 11/02/2010  
Date d'affichage convocation : ..... 11/02/2010

**N°2010-02-30**

### Réhabilitation du stade de Saint Laurent d'Aigouze – Demandes de subventions

L'an deux mille dix et le dix sept février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET – Alain CAMPACI - Florence COMBE - Santiago CONDE – Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Richard PAULET – Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA.-

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET – M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. André MORRA pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Dominique DIAS

**Absents excusés** : Mmes et MM. Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Jacques ROSIER-DUFOND

Monsieur Santiago CONDE, Vice-Président, évoque l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2010, modifiant les statuts de la Communauté de Communes et déclarant le stade de Saint Laurent d'Aigouze comme équipement sportif d'intérêt communautaire.

Des travaux importants de réhabilitation sont à prévoir, comme la plantation d'une pelouse, l'achat de matériel de traçage, de tonte, d'outils divers. Devant l'état des vestiaires actuels, il est envisagé d'installer un bâtiment modulaire de 112 m<sup>2</sup> avec toilettes publiques et accès aux personnes à mobilité réduite. Il convient également de mettre en place des abris pour les arbitres, et les équipes (visiteurs et locaux) et quelques bancs pour le public.

Le montant estimatif de l'ensemble de ces travaux s'élève à la somme de 350 000 € HT environ.

Dans le cadre de ce projet, il propose au Conseil Communautaire, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes subventions auprès des différents organismes financeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De solliciter, pour ce projet, toutes les subventions auprès des différents organismes financeurs
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 18/02/2010  
Le Président,  
Léopold ROSSO**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le :**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 février 2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>25</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Date de la convocation : .....11/02/2010  
Date d'affichage convocation : .....11/02/2010

**N°2010-02-31**

### Convention d'occupation du domaine public d'une partie de la parcelle AT 70 à Aigues-Mortes

L'an deux mille dix et le dix sept février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. André MORRA pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Dominique DIAS

**Absents excusés** : Mmes et MM. Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Jacques ROSIER-DUFOND

Monsieur Léopold ROSSO, Président, évoque la délibération n° 2007-05-16-14 du 23.05.2007, par laquelle le Conseil Communautaire a accepté de conclure avec Monsieur Clark KRAMB, gérant du FLAMINGO à Aigues-Mortes, une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'une partie de la parcelle AT n°70 sise sur la Zone d'Activités Terre de Camargue à Aigues-Mortes, d'une superficie de 70 m<sup>2</sup> pour une durée indéterminée.

La délibération et la convention y afférent, ont alors été établies en ces termes. Cependant, une erreur s'est glissée au niveau de la surface. En effet, la superficie mise à disposition correspond à 310 m<sup>2</sup> et non pas à 70 m<sup>2</sup> comme mentionné. Un erratum a alors été adressé en Préfecture pour rectification.

Après étude, il apparaît que cette convention, malgré l'erratum, n'est pas légale car le Conseil Communautaire a autorisé 70 m<sup>2</sup> et non pas 310 m<sup>2</sup>. Il aurait fallu retirer la délibération et soumettre au Conseil Communautaire une nouvelle convention pour 310 m<sup>2</sup>.

Afin de régulariser juridiquement cette situation, il convient de conclure une nouvelle convention d'occupation du domaine public, pour 310 m<sup>2</sup>, avec Monsieur KRAMB.

De plus, afin de respecter un traitement équitable entre tous les administrés et après estimation de la valeur locative du terrain par le Département France Domaine, il convient de conclure cette convention, à titre onéreux, pour un loyer annuel de 4 000 € et dont l'échéance est fixée au 31 mars 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De conclure une convention d'occupation du domaine public, à titre onéreux, avec Monsieur Clark KRAMB, gérant du FLAMINGO à Aigues-Mortes, pour une partie de la parcelle AT n°70 située sur la Zone d'Activités Terre de Camargue, d'une superficie de 310 m<sup>2</sup>
- De fixer le loyer annuel à la somme de 4 000 €
- De fixer l'échéance de la convention au 31 mars 2014
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 18/02/2010  
Le Président,  
Léopold ROSSO**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 février 2010

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>25</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>20</b>	<b>3</b>	<b>9</b>

Date de la convocation : ..... 11/02/2010  
Date d'affichage convocation : ..... 11/02/2010

**N°2010-02-32**

**Tarif 2010  
Participation Raccordement à l'Egout  
(PRE)**

L'an deux mille dix et le dix sept février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Richard PAULET - Laure PELATAN - Khadija PINCHON - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA.-

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI - M. Cédric BONATO pour M. Richard PAULET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Marie ROCA - M. André MORRA pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Dominique DIAS

**Absents excusés :** Mmes et MM. Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance :** M. Jacques ROSIER-DUFOND

Monsieur Yves FONTANET, Vice-Président, évoque la compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'étude, de construction et d'exploitation du réseau d'assainissement.

Comme chaque année, le Conseil Communautaire détermine le tarif de la Participation au Raccordement à l'Egout (PRE) pour l'année en cours.

Il propose de fixer ce tarif, pour l'année 2010, de la façon suivante :

	Désignation	Tarif 2010
Participation raccordement à l'égout (PRE)	Tarif par logement	<b>1018.00 €</b>
	Tarif par construction et bâtiment à usage commercial	<b>1018.00 €</b>
	Tarif par chambre d'hôtel	<b>94.00 €</b>
	Tarif par place de camping, en cas de création d'un camping ou d'extension du périmètre	<b>49.00 €</b>
	Tarif par habitation légère de loisirs (HLL), en cas de création d'un camping ou d'extension du périmètre	<b>93.00 €</b>

Le Conseil Communautaire, par 20 voix pour, 3 voix contre et 9 abstentions :

- Fixe pour 2010, le tarif de la participation au raccordement à l'égout comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 18/02/2010  
Le Président,  
Léopold ROSSO**